



Mise en œuvre des motions, des postulats, des déclarations de planification et des charges imposées 2025

Direction des travaux publics et des transports DTT

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du CE : 7 janvier 2026
N° d'affaire : 2025.STA.707
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié

Table des matières

1 Introduction 3

2 Propositions de classement 3

3 Demandes de prolongation de délai 4

4 Motions et postulats ne faisant l’objet d’aucune proposition ni demande 6

5 Déclarations de planification 11

6 Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit 12

1. Introduction

Dans le présent document, le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil sur l'état d'avancement du traitement et de l'exécution des interventions parlementaires conformément à l'article 70 de la loi sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21). Le rapport concerne toutes les motions et tous les postulats adoptés par le Grand Conseil. Le jour de référence est le 31 décembre 2025. Le cas échéant, le Conseil-exécutif adresse également ses demandes de prolongation de délai ainsi que ses propositions de classement au Grand Conseil (art. 70, al. 1 et 3 LGC). Enfin, le Conseil-exécutif rend compte de la mise en œuvre des déclarations de planification (art. 53 LGC) ainsi que des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit.

2. Propositions de classement

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats que le Conseil-exécutif propose de classer. L'état de traitement permet de motiver la proposition.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS (DTT)				
N° et type d'intervention	Auteur-e (lieu, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la proposition de classement
211-2020 M	Arn (Muri b. Bern, PLR) Mesures urgentes d'aide à l'OIC dans l'intérêt des hautes écoles bernoises	30.11.2020 Vote point par point Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2024	En 2023, l'Office des immeubles et des constructions et l'Université ont signé pour la première fois une convention de prestations visant à réglementer la collaboration établie à titre de projet pilote pour les mesures d'entretien annuel. Dans ce cadre, l'office cantonal a transféré à l'Université, pour certains bâtiments cantonaux, les compétences et responsabilités pour les mesures d'entretien et d'urgence ainsi que les adaptations spécifiques à l'exploitation. Le projet pilote a été évalué en 2024. Des ajustements ont été apportés dans le domaine de la comptabilité. La convention de prestations a été prolongée de trois ans.
291-2020 P	von Arx (Schliern b. Köniz, PVL) Pour une gestion transparente et adéquate du parc immobilier des hautes écoles	15.06.2021 Vote point par point Point 1 : rejet Point 2 : rejet Point 3 : adoption	31.12.2024	En collaboration avec l'INC, la DTT a élaboré un document de reporting sur la base des données caractéristiques déjà disponibles. Ce document a été présenté pour la première fois à la CIAT le 3 juillet 2025 et envoyé à la CFor. À l'avenir, le reporting sera soumis chaque année aux deux commissions.
029-2022 M	Die Mitte (Riem, Iffwil) vom 07.03.2022 Konzessionen für Wasserkraftwerke – eine Strategie ist dringend	08.09.2022	31.12.2025	Le 20 août 2025, le Conseil-exécutif a adopté la stratégie du canton de Berne relative aux concession hydrauliques. Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie, il a notamment mis en œuvre les mandats de la motion. La stratégie a été portée à la connaissance du Grand Conseil lors de la session d'hiver 2025.
044-2022 M	Feuz (Berne, UDC) du 07.03.2022 Extension de la ligne de RER direction Hôpital de l'Île-Köniz Ouest-Schwarzenburg	08.09.2022	31.12.2026	L'étude d'opportunité relative à la nouvelle infrastructure ferroviaire demandée a débuté au printemps 2022. L'étude et la procédure de participation publique qui s'est achevée ont constitué une base de décision importante pour le projet. Début 2024, une délégation des autorités a communiqué que, sur la base des résultats obtenus, le prolongement de la ligne RBS en direction de l'Hôpital de l'Île-Köniz Ouest-Schwarzenburg ne représentait pas la meilleure option.
127-2022 M	Rothenbühler (Lauperswil, Le Centre) du 14.06.2022 Surveillance du CO ₂ dans les activités de construction du canton	30.11.2022	31.12.2026	En 2024, un projet de mise en œuvre d'un monitoring du CO ₂ a été lancé à l'échelon de la DTT. Les exigences relatives à la mise à disposition des informations nécessaires sur les émissions de CO ₂ ont été ancrées dans les objectifs de durabilité révisés. La mise en œuvre progressive du monitoring est en cours.
255-2022 M	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 30.11.2022 Voie cyclable Mittelhäusern–Schwarzenburg	08.06.2023 Vote point par point Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Les mesures ont fait l'objet d'un examen dans le cadre de la planification du réseau cyclable régional. Avec la mesure BM.FVV-Ü.03.38 « Köniz, Schwarzenburg, liaison cyclable Mittelhäusern-Schwarzenburg », cette demande a été prise en compte dans la conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU) 2025. Les améliorations de sécurité routière réalisables à court terme sur ce tronçon ont toutefois été rejetées.
066-2023 M	Saïd (Biel/Bienne, PS) du 14.03.2023 Recyclage des briques à boisson	06.09.2023	31.12.2025	En novembre 2022, la Direction des travaux publics et des transports (DTT) a lancé dans le cadre d'un partenariat une offre de collecte des déchets plastiques mixtes à l'intention de l'ensemble des communes du canton de Berne (cf. ISCB n° 8/822.1/4.1). Plus de 200 communes ont adopté le système du sac de collecte des déchets plastiques, dans lequel peuvent également être jetées les briques à boisson.

151-2023 M	Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) du 15.06.2023 Stop à la mise à l'écart des personnes sourdes et malentendantes dans les TP	29.11.2023 Adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Les entreprises de transport doivent veiller à ce que leurs systèmes d'information à la clientèle répondent aux besoins des personnes handicapées. Des rencontres entre le canton et les entreprises de transport ont permis d'aborder les demandes et de sensibiliser les entreprises de transport à la thématique.
010-2024 M	Günthör (Erlach, UDC) du 04.03.2024 Maintenir dans les deux sens le rattachement de Gléresse aux transports publics	06.06.2024 Vote point par point Points 1 et 2 : retrait Points 3 à 5 : adoption	31.12.2026	L'horaire introduit en 2024 satisfait les demandes formulées dans la motion : il existe des liaisons vers La Neuveville et la demande concernant ces courses fait l'objet de mesures. Une table ronde sur l'offre actuelle a été organisée en août 2025 avec la Conférence régionale des transports, les communes et d'autres parties intéressées, ce qui a abouti à d'autres adaptations de l'horaire. Le « vinifuni » continue à jouer un rôle important pour la desserte de Gléresse et de Prêles.
135-2024 M	Rappa (Berthoud, Le Centre) du 05.06.2024 Permettre aux communes d'aménager des passages cloutés dans les zones 30	27.11.2024	31.12.2026	Dans le cadre des dispositions légales en vigueur, l'Office des ponts et chaussées a examiné différentes options afin de répondre au mieux à cette demande. Les modèles de documents cantonaux ont été adaptés à la nouvelle pratique obligatoire. Les communes recevront des informations supplémentaires via le système d'information ISCB expliquant pourquoi les passages piétons ne sont en principe pas autorisés dans les zones 30 situées sur des routes non affectées à la circulation générale et dans quelles circonstances des exceptions sont possibles.

3. Demandes de prolongation de délai

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats dont le délai d'exécution va échoir ou est échu (cf. colonne délai d'exécution) et pour lesquels le Conseil-exécutif demande une prolongation de délai. L'état de traitement permet de motiver la demande (P1 : demande de prolongation d'un an / P2 : demande de prolongation de deux ans).

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS (DTT)					
N° d'intervention Type	Auteur-e (lieu, parti) Titre	Date d'adoption Décision GC	Délai d'exécution	Avancement du traitement Motivation de la proposition de classement	Proposition P1 / P2
196-2021 M	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 09.09.2021 Prise en compte des pénuries d'eau lors des concessions pour la centrale de Trift et le rehaussement du barrage du Grimsel	15.03.2022	31.12.2025	Le sujet de la sécheresse est approfondi dans le cadre du remaniement de la stratégie de l'eau. Les travaux correspondants devraient être terminés en 2025. La concession pour la centrale de Trift en tant qu'extension de la concession globale existante de KWO a été adoptée par le Grand Conseil le 8 juin 2023, mais a été contestée. La procédure est en suspens au Tribunal administratif. KWO a également soumis la demande pour le projet d'agrandissement du bassin de retenue du Grimsel, qui devrait également être ajoutée à la concession globale existante. Le canton examinera la demande formulée dans la motion dans le cadre du renouvellement de la concession de KWO et sur la base de la stratégie de l'eau remaniée et en tiendra compte le cas échéant.	P1
171-2022 M	Le Centre (Riem, Iffwil) du 05.09.2022 Pour un hébergement rentable et moderne de l'administration dans la région de Berne	15.03.2023	31.12.2025	Le Conseil-exécutif a chargé l'administration d'élaborer une stratégie visant à regrouper l'administration cantonale sur quelques sites en dehors de la vieille ville. La délocalisation de l'administration cantonale à la périphérie a toutefois un prix, d'autant plus qu'aucun bâtiment cantonal approprié n'est actuellement disponible. Des objets appropriés et rentables doivent d'abord être acquis sur le marché et les moyens nécessaires doivent être engagés. La mise en œuvre se fera par étapes, en fonction des opportunités et dans le cadre des ressources humaines et financières disponibles.	P2
245-2022 M	Le Centre (Riem, Iffwil) du 28.11.2022 Des dispositions claires pour l'application de l'article 9 LCTP	15.03.2023	31.12.2025	La DTT a procédé aux clarifications demandées dans la motion et a décidé de mettre en œuvre la demande dans une directive du Conseil-exécutif. La directive est en cours d'élaboration.	P1
251-2022 M	Wenger (Spiez, PEV) du 28.11.2022 Modification de la stratégie de l'eau	08.06.2023	31.12.2025	Le 14 décembre 2022, le Conseil-exécutif a mandaté la révision de la stratégie de l'eau du canton de Berne. Les points mentionnés dans la motion sont ainsi mis en œuvre. Selon le calendrier, le Grand Conseil prendra connaissance de la stratégie révisée au premier semestre 2026.	P1

265-2022 M	Jordi (Berne, PS) du 05.12.2022 Mieux combiner les moyens de transport par la promotion, par les entreprises de transports publics également, de solutions multimodales !	08.06.2023 Vote point par point Point 1 : retiré Points 2 à 5 : adoption	31.12.2025	Le canton de Berne dispose d'instruments faciles d'accès permettant de soutenir les plans et projets de tiers. Les demandes sont examinées en continu sur la base de la Stratégie de mobilité globale du canton de Berne (SMG) comme le demandent les motionnaires. Le canton offre si besoin des plateformes d'échange qui favorisent la mise en œuvre de la SMG (p. ex. motorisations alternatives pour les TP routiers, harmonisation des offres de partage de vélos, plateformes urbaines desservies par le rail, gestion de la mobilité). L'arrêté sur l'offre 2027-2030 présente les orientations du canton en matière de mobilité multimodale ainsi que les initiatives qu'il soutient à cet effet. L'arrêté sur l'offre 2027-2030 sera soumis au Grand Conseil lors de la session de printemps 2026.	P1
292-2022 M	von Arx (Spiegel b. Berne, PVL) du 08.12.2022 Pour davantage de cohérence dans l'approvisionnement en énergie par les entreprises de transports publics	08.06.2023 Adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Bernmobil a lancé un appel d'offres de droit public pour ses besoins en électricité pour les cinq années à venir et a octroyé le mandat à EWB en août 2023. La FIN examinera la demande du postulat dans le cadre de la prochaine révision de la LAIMP.	P2
053-2023 M	Grupp (Biel/Bienne, Les Verts) du 13.03.2023 Les trains biennois méritent mieux qu'une voie de garage	06.09.2023	31.12.2025	Le canton de Berne s'engage au sein des organes correspondants pour que les trains en provenance et à destination de Bienne s'arrêtent dans le hall des quais une fois les travaux d'agrandissement des installations d'accueil de la gare de Berne terminés. La décision finale revient toutefois aux CFF.	P2
119-2023 P	Grupp (Biel/Bienne, Les Verts) du 05.06.2023 Pour une gestion intégrée des eaux des Trois-Lacs (lacs de Bienne, de Neuchâtel et de Morat)	29.11.2023	31.12.2025	La collaboration intersectorielle en place dans la région des Trois-Lacs fonctionne bien – qu'il s'agisse de la gestion de l'eau, de l'approvisionnement en eau potable ou encore du traitement des eaux usées. Des améliorations ponctuelles, par exemple pour la planification régionale des ressources en eau, ont été prises en compte dans la stratégie de l'eau. La nouvelle stratégie de l'eau sera portée à la connaissance du Grand Conseil au cours du premier semestre 2026.	P1
088-2023 M	Freudiger (Langenthal, UDC) du 15.03.2023 Accélération et simplification des procédures en lien avec les monuments historiques	06.09.2023	31.12.2025	La demande sera prise en compte lors de la prochaine révision de la loi sur les constructions, sous la conduite de la DTT. Aucune révision de la loi sur les constructions n'a toutefois été effectuée en 2024 et 2025.	P2
113-2023 M	Hess (Nidau, PLR) du 05.06.2023 Horaire 2025 des CFF : halte à l'érosion continue de l'attrait de la ligne du Pied du Jura - oui au maintien de la liaison directe Bienne–Genève–Aéroport	06.09.2023	31.12.2025	Le canton s'engage en faveur des demandes de la motion dans le cadre de la consolidation du projet d'offre 2035. L'objectif est d'obtenir, outre la cadence semi-horaire pour la liaison Bienne–Lausanne, un train par heure sur la ligne Bienne–Genève–Aéroport.	P2
135-2023 M	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 12.06.2023 Autonomie énergétique des immeubles du canton de Berne	29.11.2023	31.12.2025	Le portefeuille des immeubles cantonaux a été analysé afin de déterminer le potentiel solaire. Des mesures seront désormais examinées sur cette base et leur mise en œuvre planifiée en tenant compte de l'état des bâtiments et des moyens disponibles. Ce projet à long terme est soutenu par différentes mesures dans le cadre de la stratégie de durabilité 2026-2035.	P2
147-2023 M	de Meuron (Thun, Les Verts) du 15.06.2023 Encourager les formes de mobilité durables et peu gourmandes en surface plutôt que l'obligation légale aberrante d'aménager des places de stationnement !	29.11.2023 Vote point par point Point 1 : Adoption sous forme de postulat Points 2 et 3 : rejet	31.12.2025	Les demandes du postulat seront examinées lors de la prochaine révision de l'ordonnance sur les constructions, sous la conduite de la DTT. Aucune révision de l'ordonnance sur les constructions n'a toutefois été effectuée en 2024 et 2025.	P2
180-2023 M	Klopfenstein (Corgémont, UDC) du 04.09.2023 Réduire les bouchons sur l'A16 pendant les travaux d'assainissement de la route	29.11.2023	31.12.2025	Les travaux de construction annoncés par l'Office fédéral des routes (OFROU), qui impliquent des restrictions de circulation temporaires, se poursuivront jusqu'en septembre 2026. Ensuite, il est prévu de rénover la voie montante, qui ne sera pas praticable pendant cette période. La circulation se fera en sens inverse sur la voie descendante. L'Office des ponts et chaussées est en contact étroit avec l'OFROU et examine, dans le cadre de ses possibilités, si des mesures peuvent être mises en œuvre pour améliorer la fluidité du trafic.	P2

4. Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats ne faisant l'objet ni d'une proposition de classement ni d'une demande de prolongation de délai. Des informations sont fournies au sujet de l'état de traitement.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS (DTT)				
N° et type d'intervention	Auteur-e (lieu, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la proposition de classement
304-2019 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Améliorations à apporter au nouveau centre de police de Niederwangen	04.06.2020	31.12.2024	En octroyant un permis de construire en juin 2023, la commune de Köniz a approuvé le plan de mobilité et d'exploitation pour le centre de police de Berne (CPB) à Niederwangen. Ce plan montre que l'offre de places de stationnement prévue (570 places intérieures et 30 places extérieures) permet de remplir les conditions d'autorisation formulées dans le permis de construire et de répondre aux besoins de la police cantonale. Le CPB sera réalisé exclusivement à base de bois certifié. Le canton est néanmoins soumis à la législation sur les marchés publics. L'appel d'offres aux entreprises totales exigeait donc le respect de labels (FSC ou PEFC). Le projet CPB sera certifié selon le standard « SNBS-Gold ». Des informations plus détaillées sur l'origine du bois utilisé pourront être fournies au début de l'année 2026 par le constructeur bois après l'attribution des travaux.
157-2020 M	Grupp (Biel/Bienne, Les Verts) Interdiction du trafic poids lourds sur la route de Reuchenette, à Bienne	30.11.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	Le Conseil de ville de Bienne a déclaré important un postulat au contenu identique. L'Office des ponts et chaussées a examiné la faisabilité d'une interdiction des camions en collaboration avec la ville de Bienne. Il s'avère qu'une telle interdiction serait en principe réalisable du point de vue de la circulation. Toutefois, selon l'annexe 2 de l'ordonnance concernant les routes de grand transit (RS 741.272), la route de Reuchenette est une route de grand transit qui doit en principe être ouverte à tous les usagers de la route. En raison de l'exiguïté de la rue et du risque pour la sécurité des piétonnes, piétons et des cyclistes, l'Office fédéral des routes (OFROU) est prêt à fixer une largeur maximale de 2,30 m sur cette route, de sorte qu'une interdiction des camions pourrait être mise en œuvre conformément à la loi. La mise en œuvre est prévue à partir de 2026, après concertation avec toutes les parties concernées.
249-2020 M	Wandfluh (Kandergrund, UDC) Faire toute la lumière sur ce qui s'est passé dans la région du Blausee	01.12.2020	31.12.2024	La procédure pénale menée par le Ministère public de l'Oberland bernois est toujours en cours. Les analyses des eaux souterraines dans la zone Mitholz/Blausee effectuées par l'OED n'ont pas mis en lumière la présence de polluants.
224-2020 P	Riesen (La Neuveville, PSA) Protégeons les enfants contre l'ingestion de terre polluée par du plomb et d'autres polluants	17.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2025	La version modifiée de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) est entrée en vigueur le 1 ^{er} avril 2025. La modification prévoit également l'examen et la rénovation de places de jeu et d'espaces verts publics s'ils représentent un danger pour les enfants. La mise en œuvre se fera en concertation avec la Confédération et entre les cantons. Actuellement, des clarifications sont encore nécessaires concernant les demandes du postulat, qui sont effectuées sur la base des modifications de la LPE.
007-2021 M	DEPU (Roulet Romy, Malleray) Participation financière du canton aux surcoûts liés à l'élimination du sol pollué provenant des sites pollués dépassant le seuil d'investigation	15.06.2021	31.12.2025	La révision partielle de la loi sur les déchets, nécessaire pour mettre en œuvre la motion, a débuté fin 2021. Il a cependant fallu attendre la fin de la révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), car celle-ci règle la question de la pollution des sols. La LPE révisée est entrée en vigueur le 1 ^{er} avril 2025. Actuellement, on examine si des adaptations de la loi sur les déchets sont nécessaires et, le cas échéant, quelles seront ces adaptations.
049-2021 M	de Meuron (Thun, Les Verts) Des bus alimentés par des piles à hydrogène pour accélérer la décarbonation des transports publics	08.09.2021 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption	31.12.2025	Les clarifications des entreprises de transport montrent que les bus électriques sont plus intéressants sur le plan économique et technique que les bus alimentés par des piles à hydrogène. Suite à la prolongation et l'adaptation de l'arrêté sur l'offre de transports publics 2022-2026, le financement de bus utilisant des énergies non fossiles a été intégré aux financements ordinaires. Les demandes de l'intervention seront mises en œuvre avec l'arrêté sur l'offre de transports publics 2027-2030 et le crédit-cadre d'investissement pour les transports publics 2027-2030, qui seront soumis au Grand Conseil au printemps 2026.
084-2021 M	CGes (Siegenthaler, Thun) du 29.04.2021 Transparence sur les coûts du parc immobilier cantonal – introduction d'un modèle d'imputation des coûts	15.03.2022	31.12.2026	Les travaux relatifs à un système incitatif pour les demandes de locaux ont démarré. L'objectif est d'améliorer la gestion de la consommation d'espace ainsi que des coûts d'exploitation qui y sont liés dans les différents portefeuilles immobiliers partiels. Le Conseil-exécutif met l'accent sur l'amélioration du taux d'occupation. Il a chargé la DTT, via l'arrêté du Conseil-exécutif du 17 septembre 2025, de développer un programme de mesure et de gestion du taux d'occupation. Les travaux y afférents ont débuté.
113-2021 M	Schilt (Utzigen, UDC) du 07.06.2021 Amélioration de la desserte en transports publics dans les agglomérations et les zones rurales	15.03.2022	31.12.2026	Une étude lancée en 2021 par les régions pour améliorer la desserte de l'espace rural a été achevée à l'été 2022. Les conclusions ont été examinées de manière approfondie au sein des conférences régionales des transports puis intégrées aux schémas d'offres régionaux qui ont été remis au canton au printemps 2025 pour servir de base à l'arrêté sur l'offre de transports publics 2027-2030. Le Conseil-exécutif propose de soutenir, à titre expérimental, des offres de transport à la demande dans cinq régions.

133-2021 M	Stampfli (Bern, PS) du 14.06.2021 Transports publics dans le canton de Berne : passer à la vitesse supérieure ?	15.03.2022	31.12.2026	Dans la prise de position du canton établie lors de la consultation sur l'état d'avancement des programmes d'aménagement pour l'infrastructure ferroviaire et sur la Perspective RAIL 2050, la question du transfert modal visé a été soulevée. Le projet a été adopté par le Parlement fédéral en 2024. Dans l'arrêté sur l'offre de transports publics 2027-2030 et le crédit-cadre d'investissement pour les transports publics 2027-2030, il est expliqué comment les transports publics peuvent être renforcés dans le canton de Berne. L'arrêté sur l'offre sera soumis au Grand Conseil pour décision lors de la session de printemps 2026.
007-2022 M	Bühler (Liebefeld, Les Verts) du 22.02.2022 Encourager l'économie circulaire dans tous les domaines du canton de Berne	08.09.2022	31.12.2026	La version modifiée de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) est entrée en vigueur le 1 ^{er} avril 2025. Elle prévoit des mesures relatives à l'économie circulaire afin de préserver les ressources. Lors de la consultation sur la LPE, le canton de Berne a soutenu les mesures prévues au niveau fédéral et les a jugées adaptées. L'économie circulaire est encouragée, notamment dans le bâtiment et dans le génie civil. La DTT soutient également l'utilisation de matériaux de recyclage, la récupération des métaux issus de résidus d'incinération et le remplacement des matériaux primaires par des sous-produits industriels pour la production de ciment et de béton.
026-2022 M	Flück (Interlaken, PLR) du 07.03.2022 Dépôt des éléments charriés lors d'événements naturels : il faut agir au plus vite !	08.09.2022	31.12.2026	Pour répondre à cette demande, un groupe de travail interdirectionnel a élaboré une première proposition de modification de la loi sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE). Cette proposition sera mise en œuvre lors de la prochaine révision de la LAE, qui est en cours.
055-2022 M	Abplanalp (Brienzwiler, UDC) du 09.03.2022 Site de formation des vétérinaires pour les grands animaux	08.09.2022	31.12.2026	D'ici début 2026, l'INC/Vetsuisse définira les critères auxquels devra répondre le futur site. L'OIC pourra ensuite lancer le processus de recherche du site adapté.
077-2022 P	von Arx (Schliern b. Köniz, PVL) du 17.03.2022 Un gymnase à Berne Ouest pour pallier la menace de pénurie de locaux scolaires	08.09.2022	31.12.2026	L'évaluation des sites potentiels pour l'aménagement d'un cinquième gymnase en relation avec la croissance démographique, les zones de recrutement et les flux de trafic a été lancée. Les résultats de l'étude du BASS mandatée par l'INC pour la planification des locaux scolaires jusqu'en 2040 sont maintenant disponibles. L'étude a mis en évidence un besoin de locaux scolaires à court terme pour l'année scolaire 2027/2028. À l'heure actuelle, les travaux se concentrent donc sur la planification à court terme des locaux scolaires, jusqu'en 2027. La recherche de nouveaux sites, et en particulier pour l'aménagement d'un cinquième gymnase, est encore en cours. Au cours du premier semestre 2025, l'opportunité s'est présentée au canton d'exploiter un site de formation du degré secondaire II supplémentaire au Wankdorf City 3. En août 2025, le Conseil-exécutif a chargé l'administration d'examiner le site de Wankdorf City 3 et d'élaborer les bases nécessaires à une location à long terme. La planification stratégique des locaux pour les écoles secondaires sera disponible d'ici fin 2025 et soumise à la CFor et la CIAT.
142-2022 M	Freudiger (Langenthal, UDC) du 15.06.2022 Assainissement du trafic à Aarwangen : il faut prendre les demandes au sérieux, sans toutefois entraver le projet	30.11.2022	31.12.2026	Les mesures évoquées dans l'intervention sont définies dans le cadre du projet et doivent être maintenues. L'examen des mesures de soutien ne sera possible qu'après réalisation du projet d'assainissement du trafic. L'Office des ponts et chaussées évalue et réalise quant à lui en continu d'autres mesures d'optimisation destinées à améliorer la sécurité routière en collaboration avec les communes d'Aarwangen et de Thunstetten ainsi qu'avec l'entreprise Aare Seeland Mobil (asm). En 2025, en plus des travaux d'entretien de la chaussée qui devaient impérativement être réalisés, diverses mesures d'amélioration de la sécurité ont été mises en œuvre dans la traversée d'Aarwangen, telles que le remplacement et l'optimisation des marquages routiers et l'ajout de potelets entre la chaussée ou le trottoir et la voie ferrée.
183-2023 P	PS-JS (Stampfli, Wabern) du 04.09.2023 Introduction de lignes de RER nocturnes	07.03.2024	31.12.2026	Cette demande a été analysée dans le cadre de l'examen de l'offre Moonliner. Il en est ressorti que, du point de vue de la demande, les conditions pour l'introduction de lignes de RER nocturnes dans les corridors Berne-Bienne, Berne-Thoune et Berne-Soleure sont en principe remplies. En raison de travaux sur les tronçons concernés, qui entraîneraient régulièrement des suppressions de trains ou la mise en place de bus de remplacement, ainsi qu'en raison des coûts supplémentaires considérables, l'offre n'a toutefois pas été reprise dans l'arrêté sur l'offre 2027-2030.
184-2023 M	Lindegger (Roggwil, Les VERT-E-S) du 04.09.2023 Renforcer l'offre ferroviaire en Haute-Argovie	07.03.2024	31.12.2026	Après une étude de potentiel, une étude de faisabilité est en cours d'élaboration sous la conduite de la région Haute-Argovie concernant la liaison Zofingue-Langenthal-Soleure. Cette étude, financée en majorité par le canton, doit montrer à quelles conditions et avec quelles mesures supplémentaires il serait possible d'introduire la nouvelle liaison. Les demandes de la motion ont en outre été transmises à la Confédération et, d'après les informations actuelles, feront partie du Message 2027 sur l'aménagement ferroviaire. Le canton de Berne s'engage au sein des organes correspondants pour que les trains en provenance et à destination de Bienne s'arrêtent dans le hall des quais une fois les travaux d'agrandissement des installations d'accueil de la gare de Berne terminés. La décision finale revient toutefois aux CFF.
198-2023 M	Stampfli (Wabern, PS) du 06.09.2023 Diminuer les surfaces imperméabilisées par les nouvelles constructions	07.03.2024	31.12.2026	En 2024, une analyse a été lancée concernant l'impact du changement climatique sur les immeubles cantonaux. Des mesures ont été définies qui participeront à réduire cet impact et à éviter des dommages. Il est par exemple prévu d'élaborer un nouveau standard pour les surfaces autour des immeubles, qui règlera notamment la question des surfaces imperméabilisées. L'élaboration de ce standard environnemental est prévue pour 2026.

242-2023 M	Freudiger (Langenthal, UDC) du 27.11.2023 Extension de la ligne CFF entre Wanzwil et Soleure : il faut prendre en compte les intérêts de la région concernée !	07.03.2024	31.12.2026	Les demandes de la motion ont été intégrées à la procédure d'approbation des plans correspondante au niveau fédéral. Dès que les résultats seront disponibles, le Conseil-exécutif examinera si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour assurer une desserte de la région au moins équivalente à la desserte actuelle et, le cas échéant, lesquelles. L'état d'avancement des travaux figure en outre dans l'arrêté sur l'offre de transports publics 2027-2030.
008-2024 M	Günthör (Erlach, UDC) du 04.03.2024 Améliorer le soutien aux communes en matière d'entretien des surfaces d'eau, y compris pour l'extraction des herbes aquatiques	05.06.2024 Adoption sous forme de postulat	31.12.2026	Il n'y a pas eu d'accumulation d'herbes aquatiques en 2024 et en 2025. Par conséquent, les communes n'ont pas eu besoin de soutien. Il n'a donc pas été possible d'avancer réellement sur l'examen de la demande du postulat durant l'année écoulée. Les clarifications seront poursuivies l'année prochaine.
231-2023 M	Zybach (Spiez, PS) du 23.11.2023 Hôtel du gouvernement sans obstacles II	06.06.2024 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2026	Point 1 : L'OIC a lancé une étude de faisabilité et de variantes pour l'installation d'un ascenseur. Les résultats sont disponibles et ont été discutés au préalable avec les services concernés, en particulier avec le service des monuments historiques de la ville de Berne. Une procédure de sélection de planificateurs est menée jusqu'à fin 2025 sur cette base. Ensuite, les processus de planification habituels seront lancés. L'affaire sera soumise au Grand Conseil pour approbation. En raison des processus correspondants, d'un éventuel référendum et conformément à l'accord avec l'administration de l'Hôtel du gouvernement (utilisation des locaux), la réalisation aura probablement lieu en 2028. Point 2 : Lors de travaux dans l'Hôtel du gouvernement, il convient d'assurer l'accès sans obstacles au bâtiment public et à l'intérieur de celui-ci. De plus, il faut tenir compte de l'importance du bâtiment en tant que monument historique. À la suite de la motion, différentes mesures d'amélioration de l'accessibilité ont déjà été mises en place avec le service des monuments historiques de la ville et Procap. D'autres demandes de la motion ont été examinées en détail dans le sens de la pesée des intérêts susmentionnée. Suite à cela, il a été décidé que les mains courantes de l'escalier principal ne seraient pas complétées, que le tapis de l'escalier principal resterait en place et que les surfaces des toilettes du hall de l'Hôtel du gouvernement ne seraient pas modifiées.
245-2023 M	Ritter (Berthoud, PVL) du 30.11.2023 Sécuriser la traversée piétonne de la Schachenstrasse à la hauteur du nouveau magasin Landi à Lyssach	06.06.2024	31.12.2026	Afin d'améliorer la sécurité sur la Schachernstrasse, l'Office des ponts et chaussées a mis en place un passage piéton provisoire qu'il a ensuite adapté et amélioré au fur et à mesure. Le lancement des travaux de réaménagement du nœud près du magasin Landi, qui permettront de créer un passage piéton définitif, est bloqué par des oppositions en suspens.
259-2023 M	Rothenbühler (Lauperswil, Le Centre) du 06.12.2023 Acquisition de bois pour les constructions cantonales	06.06.2024	31.12.2026	De nombreuses questions concernant la mise en œuvre de la motion doivent être examinées. La procédure est en cours de clarification avec les parties impliquées œuvrant dans le secteur du bois. Il n'y a pour l'instant pas de résultats intermédiaires concrets.
011-2024 M	Günthör (Erlach, UDC) du 04.03.2024 Inondations à répétition autour du lac de Bienne : conséquences et mesures de prévention et de gestion	06.06.2024 Vote point par point Points 1 et 2 : retrait Point 3 : adoption Points 4 et 5 : adoption et classement	31.12.2026	Les clarifications portant sur les responsabilités et les possibilités de soutien financier pour la réfection d'infrastructures à la suite de dégâts de crue, y compris en ce qui concerne la question des allègements fiscaux (point 3 de la motion), ont débuté. Elles prendront cependant encore un certain temps.
111-2024 M	Fuhrer-Wyss (Burgistein, PS) du 03.06.2024 Soutien aux projets pilotes « Développement du Grand Mairs »	09.09.2024 Adoption sous forme de postulat	31.12.2026	La demande est examinée dans le cadre du projet en cours relatif à la cession des terres agricoles qui se libéreront à Witzwil. C'est dans ce but que le sous-projet « Cession flexible de terres agricoles » a été lancé en collaboration avec les associations de protection de la nature et l'Union des paysans. Il s'agit notamment d'examiner comment une cession des terres agricoles peut être réalisée de manière simple.
115-2024 M	Bösiger (Niederbipp, UDC) du 03.06.2024 Les terres agricoles de l'EP de Witzwil doivent rester affectées à la production agricole	09.09.2024	31.12.2026	La motion est mise en œuvre dans le cadre du projet en cours relatif à la cession des terres agricoles à Witzwil. L'Union des paysans et d'autres groupes d'intérêt sont intégrés au projet sous forme de comité consultatif. Une partie des terres est déjà remise en culture avec le démarrage de l'exploitation de la famille T. à Erlenhof.
033-2024 M	Ritter (Berthoud, PVL) du 05.03.2024 Renforcer l'offre ferroviaire dans l'Emmental	10.09.2024	31.12.2026	Le canton de Berne s'engage au sein des organes correspondants pour que les trains en provenance et à destination de Bienne s'arrêtent dans le hall des quais et non plus sur les voies 49 et 50 une fois les travaux d'agrandissement des installations d'accueil de la gare de Berne terminés. La décision finale revient toutefois aux CFF. Les demandes des points 2 et 3 seront présentées dans le cadre de la planification des projets PRODES de la Confédération ; le canton de Berne s'engage à ce que les projets nécessaires fassent partie intégrante du message 2027 sur l'aménagement ferroviaire.

041-2024 M	Ochsenbein (Bévilard, UDC) du 06.03.2024 Libérer de l'obligation du permis de construire les petites installations de PAC-Pompes à chaleur air/air et air/eau dans le canton de Berne	10.09.2024	31.12.2026	La demande de la motion sera mise en œuvre par le biais d'une modification des directives « Installations de production d'énergies renouvelables non soumises au régime du permis de construire » du Conseil-exécutif de janvier 2015 et d'un complément au décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire (DPC). Les travaux d'adaptation des directives (menés par la DEEE) et de modification du DPC (menés par la DTT) sont en cours. La modification du DPC sera vraisemblablement soumise au Grand Conseil lors de la session d'automne 2026.
063-2024 M	Leuenberger (Uettligen, PEV) du 12.03.2024 Aménager des bornes de recharge publiques pour voitures électriques sans obstacles	10.09.2024	31.12.2026	Cette demande sera prise en compte lors de la prochaine révision de l'ordonnance sur les constructions (OC), sous la direction de la DTT. Aucune révision de l'OC n'a toutefois eu lieu en 2024 et 2025.
064-2024 M	Leuenberger (Uettligen, PEV) du 12.03.2024 Ne compliquons pas davantage la mobilité des personnes en situation de handicap	10.09.2024 Vote point par point Points 1, 2 et 4 : adoption et classement Point 3 : adoption	31.12.2026	Cette demande sera prise en compte lors de la prochaine révision de l'ordonnance sur les constructions (OC), sous la direction de la DTT. Aucune révision de l'OC n'a toutefois eu lieu en 2024 et 2025.
102-2024 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) du 29.05.2024 Moratoire sur la limitation à 30 km/h sur les routes affectées à la circulation générale jusqu'à la révision de la loi fédérale sur la circulation routière	27.11.2024	31.12.2026	Sur la base de la décision sur recours concernant l'introduction d'une limitation de vitesse à 30 km/h à Köniz, l'Office cantonal des ponts et chaussées appliquera le droit en vigueur et approuvera désormais de nouveau les demandes de communes relatives aux dérogations à la limitation générale de vitesse sur les routes non affectées à la circulation générale dans la mesure où les exigences énoncées à l'article 108 de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière en vigueur (OSR ; RS 741.21) sont remplies. Une éventuelle adaptation de cette pratique sera examinée dès que les modifications d'ordonnance correspondantes à l'échelon fédéral liées à la motion 21.4516 Schilliger « Consolider la hiérarchie du réseau routier à l'intérieur comme à l'extérieur des localités » auront été adoptées.
146-2024 M	de Meuron (Thun, Les Verts) du 10.06.2024 Prendre en compte les évolutions techniques pour exploiter tout le potentiel de la construction de logements	27.11.2024	31.12.2026	Les travaux visant à mettre en œuvre la demande de la motion seront pris en compte lors de la prochaine révision de l'ordonnance sur les constructions (OC), sous la direction de la DTT. Aucune révision de l'OC n'a toutefois eu lieu en 2024 et 2025.
181-2024 M	CIAT (von Arx, Spiegel b. Bern) du 21.08.2024 Vue d'ensemble et actions possibles concernant les immeubles des hautes écoles bernoises	27.11.2024	31.12.2026	Fin 2025, l'INC a présenté au Conseil-exécutif la stratégie de développement des sites extérieurs de la route de Soleure à Bienne, de la HEAB à Berne et de la HAFL à Zollikofen. Les travaux concernant les autres sites se poursuivent actuellement.
175-2024 M	CIAT (Kohler, Meiringen) du 08.07.2024 Optimiser la procédure de commande et la gestion des avenants dans tout le domaine de la construction et du génie civil	05.03.2025	31.12.2027	L'Office des immeubles et des constructions travaille à l'élaboration d'un « manuel immobilier », qui traitera des bases juridiques, des processus administratifs et de l'organisation du processus de création de valeur lors de l'acquisition, de l'utilisation et de la gestion des ressources en locaux. Ce manuel servira d'outil de travail contraignant pour les commanditaires (directions), les organisations exploitantes et utilisatrices, ainsi que les représentantes et représentants des propriétaires et des maîtres d'ouvrage. Il permettra aussi de clarifier les conditions-cadres, les compétences et la collaboration.
191-2024 M	Aebi (Hellsau, UDC) du 02.09.2024 Entretien des drainages des surfaces d'assolement	05.03.2025	31.12.2027	Les demandes de la motion seront examinées dans le cadre de la prochaine révision de la législation sur l'aménagement des eaux. Les travaux préparatoires ont commencé. La révision est en cours.
225-2024 M	Zbinden (Mittelhäusern, UDC) du 12.09.2024 Davantage de pelouses synthétiques dans les centres sportifs du canton de Berne	05.03.2025	31.12.2027	Dans le cadre de la planification des espaces sportifs, les sites concernés sont examinés quant à leur potentiel en matière de pelouse synthétique. Chaque site est évalué selon différents aspects (techniques d'utilisation et de construction, critères économiques). L'accent est mis sur la valeur ajoutée pour les utilisatrices et utilisateurs cantonaux. Une vue d'ensemble de la planification des espaces sportifs est prévue pour la fin 2027.
234-2024 M	CIAT (Rothenbühler, Lauperswil) du 29.10.2024 Supprimons les obstacles pour développer rapidement l'utilisation de l'énergie solaire sur les bâtiments	05.06.2025	31.12.2027	Les demandes sont mises en œuvre par le biais d'une adaptation des directives « Pour les installations de production d'énergie renouvelable non soumises au régime du permis de construire » du Conseil-exécutif de janvier 2015 et d'un complément au décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire (DPC). Les travaux d'adaptation des directives (menés par la DEEE) et de modification du DPC (menés par la DTT) sont en cours. La modification du DPC sera probablement soumise au Grand Conseil lors de la session d'automne 2026.
258-2024 M	Lüthi (Moosseedorf, PVL) du 26.11.2024 Mesures de protection contre le bruit sur le tronçon autoroutier du Grauholz	05.06.2025	31.12.2027	Le Conseil-exécutif s'engagera auprès de la Confédération en temps utile et selon ses possibilités pour la mise en œuvre de la protection contre le bruit exigée.
261-2024 M	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 02.12.2024 Assainissements énergétiques : une obligation d'annonce plutôt qu'un permis de construire	05.06.2025	31.12.2027	La demande doit être mise en œuvre de sorte que les assainissements énergétiques soient déclarés, dans la mesure où le droit fédéral le permet, comme non soumis au régime du permis de construire. La mise en œuvre requiert un complément au décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire (DPC). La modification correspondante du DPC sera probablement soumise au Grand Conseil lors de la session d'automne 2026.

264-2024 M	Gschwend-Pieren (Lyssach/Oberburg, UDC) du 03.12.2024 Campus de Berthoud - quo vadis ?	05.06.2025	31.12.2027	La planification de la réaffectation du site de la BFH a été lancée immédiatement après la décision de priorisation prise par le Grand Conseil fin 2024. La stratégie de relocalisation du gymnase dans les locaux de la BFH a été présentée à la ville de Berthoud. Il n'est pas encore possible de présenter concrètement comment la région peut être prise en compte dans un projet d'importance pour le canton de Berne.
023-2025 M	Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS) du 03.03.2025 « Lädere » : tenir les promesses et inscrire l'assainissement rapide et complet de la Technische Fachschule Bern dans la planification financière	05.06.2025	31.12.2027	Les travaux de planification pour le maintien de la Technische Fachschule à Berne ont commencé début 2025. Un concept d'exploitation actualisé est déjà disponible. D'ici au printemps 2026, des études d'aménagement seront réalisées pour déterminer l'emplacement des surfaces utiles nécessaires sur le site de Lorraine.
270-2024 M	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) du 04.12.2024 Après le rejet des extensions autoroutières bernoises, quelles mesures pour protéger les villages et quartiers résidentiels environnants ?	10.06.2025 Adoption sous forme de postulat	31.12.2027	Point 1 : Les systèmes de gestion du trafic sont des solutions complexes qui sont constamment développées pour répondre à l'évolution de la mobilité. Les travaux correspondants sont en cours dans la région nord de Berne. Dans les autres régions où des systèmes de gestion du trafic sont prévus (actuellement à Kôniz et à Thoune) et sur la base des expériences faites jusqu'à présent, l'accent sera davantage mis sur des solutions en faveur des transports publics. Point 2 : L'infrastructure cyclable dans l'espace concerné doit être améliorée de manière ciblée. Des moyens seront inscrits en priorité à cet effet dans la planification financière de l'OPC. Point 3 : La Conférence régionale de Berne-Mittelland (CRMB) tient compte des décisions politiques actuelles, notamment des résultats des votations communales, cantonales et fédérales, dans les Conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) ainsi que dans les schémas d'offres régionaux des transports publics. Les résultats sont directement pris en compte dans les stratégies et les mesures. Le canton est depuis toujours fortement impliqué dans les planifications régionales et y participe activement. Point 4 : Le Conseil-exécutif continue à s'engager auprès de la Confédération pour une utilisation optimale des autoroutes bernoises. D'autres possibilités d'optimisation sont examinées en collaboration avec les communes concernées.
272-2024 M	Berger (Berthoud, PS) du 04.12.2024 Réaffectation du site du lycée technique à Berthoud	10.06.2025	31.12.2027	La planification de la réaffectation du site de la BFH a commencé immédiatement après la décision de priorisation prise par le Grand Conseil fin 2024. La stratégie de relocalisation du gymnase dans les locaux de la BFH a été présentée à la ville de Berthoud. L'état actuel de la planification sera présenté à la CFor et à la CIAT début 2026.
294-2024 M	Jeanneret (St-Imier, PLR) du 05.12.2024 Annonces informant sur des manifestations dans les communes : revenir à une situation sensée	10.06.2025	31.12.2027	La signalisation touristique fait partie d'une révision d'ordonnance fédérale qui est en cours. Les dispositions de la décision du Conseil fédéral, annoncée pour le premier trimestre 2026, seront ensuite transposées dans la directive cantonale. D'ici là, les solutions d'annonce existantes restent autorisées, pour autant que la sécurité routière soit garantie.
031-2025 M	Fuchs (Berne, UDC) du 03.03.2025 Garantir l'accessibilité et la gestion du stationnement dans le quartier du Wankdorf à Berne	02.09.2025 Adoption sous forme de postulat	31.12.2027	Les questions et les demandes soulevées seront traitées dans le cadre des travaux en cours de l'organisation de projet PDE Wankdorf. Pour la définition de mesures concrètes, il existe une dépendance directe avec la mise en œuvre du réaménagement prévu de la jonction autoroutière de Wankdorf.
040-2025 P	Widmer (Berne, Les Verts) du 10.03.2025 Rapport détaillé sur la diffusion, les coûts potentiels et les dangers des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) dans le canton de Berne	02.09.2025	31.12.2027	Les PFAS sont traités par le groupe de travail interdirectionnel « One Health ». Il est prévu de rédiger un rapport sur cette thématique dans le courant de l'année 2026.
043-2025 M	Lüthi (Moosseedorf, PVL) du 10.03.2025 Réduire les distances de construction par rapport à la chaussée pour agrandir les terrains à bâtir et exploiter ce potentiel en vue de la création de logements	02.09.2025 Adoption sous forme de postulat	31.12.2027	L'examen de la demande a débuté récemment. Aucune déclaration ne peut encore être faite.
109-2025 M	Fischer (Bätterkinden, UDC) du 02.06.2025 Non à une augmentation supplémentaire du prix de l'approvisionnement en eau potable (motion ayant valeur de directive)	25.11.2025	31.12.2027	Les travaux de mise en œuvre de la demande ont commencé.
131-2025 M	Pauli (Nidau, PLR) du 04.06.2025 Contournement ouest de Biel/Bienne : garantir l'achèvement du réseau à long terme ! (motion ayant valeur de directive)	25.11.2025 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption	31.12.2027	Les travaux de mise en œuvre de la demande ont commencé.

154-2025 M	Lerch (Langenthal, UDC) du 11.06.2025 Alléger la procédure d'octroi du permis de construire, en réduisant notamment les délais d'opposition, de dépôt, de traitement et de recours	25.11.2025 Vote point par point Points 1-3 : adoption Point 2 : rejet du classement	31.12.2027	Les travaux de mise en œuvre de la demande ont commencé.
165-2025 M	Müller (Adelboden, PEV) du 12.06.2025 Procédure d'octroi du permis de construire : exiger le paiement d'une caution en préalable à toute opposition afin de décharger les autorités concernées	25.11.2025 Adoption sous forme de postulat	31.12.2027	Les travaux d'examen de la demande ont commencé.
183-2025 M	Martin (Gerolfingen-Täuffelen, UDF) du 28.06.2025 Élaboration d'une stratégie cantonale en matière de droit de retour pour toutes les centrales hydroélectriques du canton de Berne	25.11.2025	31.12.2027	Les travaux de mise en œuvre de la demande ont commencé.
208-2025 M	Esseiva (Berne, PLR) du 01.09.2025 Maintenir la ligne de tram no 6 (Worb–Berne–Fischermätteli) dans l'arrêté sur l'offre de transports publics 2027-2030 si cela n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour le canton	25.11.2025 Adoption sous forme de postulat	31.12.2027	Les travaux d'examen de la demande ont commencé.

5. Déclarations de planification

Le tableau ci-après renseigne sur l'état de mise en œuvre des déclarations de planification (statut : en cours / liquidé).
En présence de plusieurs déclarations de planification portant le même titre (même affaire), remplir la colonne (point X) et laisser le titre et la date vides.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS (DTT)					
Plan du réseau routier 2022-2035		2	Les calendriers des projets 210.20337 Voie cyclable Interlaken–Därlichen et 210.20338 Därlichen–Leissigen doivent dans la mesure du possible être adaptés de manière à ce que les synergies avec la remise en état de l'autoroute soient exploitées.	L'Office fédéral des routes (OFROU) est responsable de la remise en état de la route nationale A8. Selon l'OFROU, les travaux ne devraient pas commencer avant 2029. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les voies cyclables, la mise en place d'une offre de voies destinées à la mobilité douce le long des routes nationales incombe à la Confédération. L'OFROU mettra à disposition une offre correspondante le long de l'A8. Il incombe au canton de prévoir et de réaliser une offre alternative à distance de l'A8. L'OPC et l'OFROU définiront ensemble la suite de la procédure harmonisée. L'exploitation des synergies avec la remise en état de la route nationale jouera un rôle essentiel. La Conférence régionale de l'Oberland oriental a inscrit le projet dans le projet d'agglomération Transports et urbanisation de 5 ^e génération, afin que les éventuelles subventions fédérales issues du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) puissent être utilisées pour la réalisation du projet. L'OFROU envisage par ailleurs de verser des contributions d'intérêt à une voie cyclable à l'écart de la route nationale. Le projet a été lancé afin de permettre sa réalisation en coordination avec l'OFROU à partir de 2030.	Liquidé

6. Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit

Le tableau suivant rend compte de l'avancement de la mise en œuvre des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit (statut : en cours / liquidé).

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS (DTT)				
Titre	Session	Charge	• • État de traitement	Statut
2019.BVE.11234 Berne, Uni Muesmatt, nouveau bâtiment pour les sciences naturelles, crédit d'engagement pour l'étude de projet et l'appel d'offres Crédit d'engagement pour l'étude de projet et l'appel d'offres	Été 2020	Dans le cadre de l'élaboration du projet, les économies réalisables ainsi que les économies effectivement réalisées doivent être indiquées et motivées de manière détaillée.	Le projet a été reporté en raison de la priorisation des projets d'investissement dans le domaine du bâtiment. La décision finale sur la priorisation a été prise par le Grand Conseil lors de la session d'hiver 2024. L'étude de projet n'a donc pas encore commencé.	En cours
		Le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil à propos du programme d'investissement révisé au plus tard à la session d'hiver 2020.		Liquidé
2020.BVD.4550 Arrêté sur l'offre de transports publics pour la période d'horaire 2022 à 2025	Printemps 2021	Pour respecter les principes qu'il s'est lui-même fixés en ce qui concerne l'offre de transports publics, notamment dans le cadre de sa stratégie de mobilité globale, qui prévoit entre autres un transfert modal pour un grand nombre de personnes, il convient d'optimiser l'offre de transports publics de manière proactive et en particulier entre les centres régionaux et les chefs-lieux cantonaux, ce d'ici au prochain arrêté sur l'offre.	L'offre a été optimisée dans l'arrêté sur l'offre 2027-2030, qui sera traité par le Grand Conseil lors de la session de printemps 2026.	En cours
2021.BVD.4408 Bienne, rue du Wasen 1, 7, 9 et 11, rénovation totale du Centre de formation professionnelle de Bienne (CFP), crédit d'engagement pour l'étude de projet	Été 2022	Le crédit d'étude est approuvé à condition que la surface de toiture qui s'y prête soit utilisée pour la production d'énergie solaire (capteurs solaires thermiques ou installations photovoltaïques).	La charge est mise en œuvre dans le cadre de l'étude de projet et les toitures qui s'y prêtent sont équipées d'installations photovoltaïques. Il s'agit là d'une nouvelle tendance qui consiste à maximiser la surface utile de toitures dotées de panneaux solaires lors de projets de construction ou de rénovation de bâtiments cantonaux. La mise en œuvre prévue sera présentée par le Conseil-exécutif dans le cadre du crédit de réalisation. Le crédit d'exécution est prévu dans la planification des affaires du Grand Conseil pour la session d'été 2026.	En cours
		Si des capteurs solaires thermiques sont prévus, il faut étudier l'injection des excédents dans le réseau de distribution de chaleur à distance. Les résultats de cette étude doivent être exposés à la CIAT dans le cadre du crédit d'exécution.	Après la mise en œuvre des mesures de rénovation prévues, l'enveloppe des bâtiments 1, 7 et 9 sera conforme au standard Minergie. Le concept de technique du bâtiment prévoit le chauffage des bâtiments situés à la Wasenstrasse 1, 7, 9 et 11 avec une pompe à chaleur sur nappe phréatique (eau/eau). Les surfaces de toitures disponibles seront équipées de modules photovoltaïques. L'installation d'un système solaire thermique n'est pas prévue.	En cours
2022.BVD.193 Köniz, Businesspark Liebefeld, gymnases de Berne, crédit d'engagement pour location, aménagements locatifs et équipement	Printemps 2023	Élaborer la planification cantonale des locaux scolaires à plus long terme, l'adapter au fur et à mesure et la présenter aux commissions compétentes.	En vue de renforcer la sécurité de la planification, l'INC a demandé au Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS d'élaborer des scénarios de formation régionalisés pour les écoles moyennes du canton de Berne d'ici à 2040, dans l'optique d'une planification continue et d'un renforcement des prévisions à long terme. Il est prévu à l'avenir de procéder à une mise à jour annuelle sur la base des chiffres actuels de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et du canton de Berne concernant les projections démographiques (régionalisées). Le rapport du bureau BASS I a été présenté à la CFor et à la CIAT en mai et en juillet 2024. En septembre 2024, la DTT a précisé aux deux commissions les besoins en locaux à court terme. Il est prévu d'informer les deux commissions au premier trimestre 2026 sur l'avancement des travaux relatifs à la planification des locaux scolaires et des salles de sport.	En cours
		Prévoir différents scénarios pour la planification cantonale des locaux scolaires, afin de reconnaître suffisamment tôt les répercussions sur les besoins en locaux si les paramètres de planification connaissent une évolution plus forte que prévu, et prendre ces scénarios en considération dans la planification des investissements.		En cours

2023.BVD.4235 : Autorisations de dépenses à renouveler pour la prolongation de locations cantonales relevant de la compétence du Grand Conseil. Arrêté collectif 2024 pour les crédits d'engagement.	Printemps 2024	Le Conseil-exécutif expose au Grand Conseil l'évolution effective du nombre d'élèves du ceff sur le site de la rue de la Gabelle 18 et des prévisions mises à jour de l'évolution à venir avant une prolongation du contrat de bail pour la rue de la Gabelle 21 au 31.08.2029 et suffisamment tôt pour permettre une éventuelle résiliation de ce contrat de bail au 31 août 2029. Aucun contrat de bail contraignant ne sera signé au-delà de 2029.	Les prévisions concernant l'évolution du nombre d'élèves du ceff ARTISANAT à la rue de la Gabelle 18 dépendent de la renégociation en cours de la répartition des filières de formation professionnelle artisanale entre les cantons de Berne et du Jura. La négociation sera achevée à temps pour une éventuelle prolongation du bail de la rue de la Gabelle 21.	En cours
2022.BVD.5216 Avenir Berne romande, Biel/Bienne, rue de la Gabelle 18, Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff). Crédit d'engagement pour la location	Printemps 2024	Si le nombre effectif d'élèves est moins élevé que prévu et qu'il reste par conséquent à moyen terme des surfaces libres louées par le canton à la rue de la Gabelle 18, le Conseil-exécutif soumet au Grand Conseil la résiliation de contrats de bail de sites situés dans le périmètre de la gare de Bienne en faveur de la rue de la Gabelle 18. Les commissions compétentes seront informées chaque année de l'avancement de la situation.	Avant l'emménagement du ceff ARTISANAT à la rue de la Gabelle 18, il n'est pas possible de se prononcer de manière définitive sur d'éventuelles autres affectations.	En cours
2023.BVD.6133, Berthoud, Jlcoweg 1, transformation du TecLab	Été 2024	Il convient de réaliser, dans le cadre de l'étude de projet, une analyse de l'offre et des besoins (calcul de la rentabilité compris) pour une nouvelle cuisine avec préparation des plats sur place, en tenant également compte des autres prestataires et de la clientèle externe potentielle dans le périmètre environnant. Si la construction d'une cuisine avec préparation des plats sur place est maintenue, il convient d'indiquer le concept de gestion et les exploitants potentiels du restaurant.	Cette condition sera traitée dans le cadre de l'étude de projet en cours. Des informations plus détaillées figureront dans le crédit d'exécution.	En cours
2023.BVD.7372, Établissement pénitentiaire de Witzwil, Lindenhof 43, remplacement du chauffage	Automne 2024	– Lors de la réalisation du nouveau chauffage, la possibilité d'extension par une installation de biogaz doit être garantie, pour autant que cela n'implique pas un surcoût important. – Le Conseil-exécutif est chargé d'examiner l'ajout d'une installation de biogaz d'un point de vue global. Il convient à cet égard de prendre en compte la rentabilité et la prestation écologique ainsi que les résultats actuels des recherches. La direction compétente établit un rapport à la CIAT. – En cas de résultat positif, la DTT soumet à l'organe compétent en matière de finances un crédit de réalisation pour une installation de biogaz.	Les interfaces et les connexions nécessaires à l'intégration d'une installation de biogaz ou d'un système solaire thermique peuvent être ajoutées au système existant de manière flexible et indépendamment du lieu. Afin de garantir une fourniture de chaleur continue, le couplage s'effectuera aussi bien au niveau de la production d'énergie qu'au niveau de la commande. Les clarifications d'ensemble concernant l'installation de biogaz sont toujours en cours.	En cours
		Lors de la réalisation de la nouvelle installation de production de chaleur (chauffage et eau chaude), la possibilité d'extension pour une installation solaire thermique est garantie, pour autant que cela n'implique pas un surcoût important.		En cours
2023.BVD.6163 Berne, Université, Faculté Vetsuisse, unités d'isolement pour l'hôpital vétérinaire	Hiver 2024	Le Conseil-exécutif élabore d'ici à la fin 2025 des propositions concrètes pour l'implantation à long terme de l'hôpital vétérinaire et en informe les commissions compétentes.	D'ici début 2026, l'INC/Vetsuisse définira les critères auxquels devra répondre le futur site. La recherche d'un site par l'OIC pourra ensuite être lancée.	En cours
2024.BVD.2180 Berne, Weyermannshaus, Haute école spécialisée bernoise, construction d'un nouveau campus	Hiver 2024	Dans l'hypothèse où de nouveaux crédits complémentaires devaient être présentés pour le présent projet, il conviendra de prévoir des scénarios de redimensionnement et de les présenter dans le rapport correspondant, afin de fournir au Grand Conseil une base de décision transparente.	Les travaux de construction du nouveau campus ont pu commencer fin 2024. Cependant, il s'est avéré peu de temps après que le site de la zone Weyermannshaus Est était pollué aux PFAS et qu'il devait être assaini. Un concept d'assainissement sera disponible au printemps 2026. Le financement de l'assainissement se fera indépendamment de la réalisation du campus de la Haute école spécialisée bernoise.	En cours
2023.BVD.5414 Langenthal, Weststrasse 17-23, campus de Langenthal (1re étape), réfection du gymnase	Hiver 2024	À l'avenir, les crédits de réalisation ou complémentaires liés à des projets de construction dans le domaine de la formation devront être accompagnés d'un calcul des besoins sur la base du nombre actuel d'élèves. Ce calcul devra être présenté de manière transparente dans le rapport correspondant, qui décrira également les éventuelles répercussions sur le projet.	Le crédit d'exécution pour la deuxième étape du campus de formation Langenthal (bfs1) a été traité par le Grand Conseil lors de la session d'hiver 2025 (2025.BVD.2061). Les besoins actuels et les répercussions ont été présentés dans le rapport de l'affaire. Les demandes formulées dans la déclaration de planification sont désormais intégrées de manière standard dans le travail quotidien et seront donc également mises en œuvre dans les futures affaires de crédit.	Liquidé

2024.BVD.4055 Avenir Berne Romande, Tavannes Machines SA ; procédure de police des constructions	Hiver 2024	L'acquisition et les actes préparatoires du canton de Berne concernant l'objet « Tavannes Machines SA » (Rue H.F. Sandoz 80, Tavannes) doivent faire l'objet d'une enquête de surveillance par la commission parlementaire compétente (CGes ou CIAT).	Le Contrôle des finances a examiné l'affaire sur mandat de la CGes. Le rapport est à la disposition de la CGes.	En cours
2024.BVD.2458 Berne, Université, Salvisbergbau, site Muesmatt, remise en état et transformation. Crédit d'engagement pour l'étude de projet	Printemps 2025	Le crédit d'exécution doit montrer dans quels domaines du présent projet d'assainissement et de transformation des économies sont réalisables.	Les économies de coûts vérifiées et réalisables figureront dans le crédit d'exécution.	En cours
2024.BVD.4095, Communes de Schattenhalb, Meiringen, Brienzwiler, Hofstetten bei Brienz et Brienz, protection contre les crues, Aar, gorges de l'Aar jusqu'au lac de Brienz ; crédit d'engagement pour l'étude de projet	Printemps 2025	Durant l'étude de projet, un groupe d'accompagnement composé de représentantes et représentants locaux (communes, corporations de digues, propriétaires foncières et propriétaires fonciers) est informé périodiquement de l'état d'avancement des travaux de planification et des constats auxquels ces travaux aboutissent.	Le groupe d'accompagnement existe depuis le début de la phase d'avant-projet. Il continuera à être impliqué dans les autres étapes du processus (projet de construction, procédure de plan d'aménagement des eaux).	En cours
		Le projet doit montrer à quelles dépenses annuelles il faut s'attendre après la réalisation, d'une part en cas normal et d'autre part après un événement de crue (crue centennale) ; la répartition des coûts entre les différents organismes payeurs (Confédération, canton, corporations de digues, communes) doit également y figurer.	Ces questions trouveront une réponse dans le cadre du projet de construction.	En cours
2024.BVD.4798 Spiez, Hondrich, Inforama Oberland bernois, construction d'une étable pour les bovins. Crédit d'engagement pour la réalisation	Printemps 2025	La DTT doit démontrer que 100 % de l'électricité produite peut être utilisée de manière rentable dans l'exploitation, au profit de tiers (p. ex. communautés électriques locales) ou dans des systèmes de stockage.	Le projet d'autoproduction d'électricité photovoltaïque a été calculé par un spécialiste confirmé et résumé dans un rapport. Dans le cadre de l'étude approfondie du projet, ces valeurs théoriques seront vérifiées et attestées par le fabricant de l'installation avant la réalisation de la construction.	En cours
2024.BVD.3602 Autorisations de dépenses à renouveler pour la prolongation de locations cantonales relevant de la compétence du Grand Conseil. Arrêté collectif 2025 pour les crédits d'engagement	Printemps 2025	Berne, Ostermundigenstrasse 103 : les négociations se poursuivent avec le bailleur afin d'obtenir une possibilité de résiliation flexible.	Les négociations avec le bailleur ont repris, mais celui-ci refuse toujours d'accorder une possibilité de résiliation flexible. Le mandat de renégociation est donc rempli.	Liquidé
		La Neuveville, chemin des Vergers 20 : renégociation avec le bailleur pour la prochaine autorisation de dépenses afin d'aligner le loyer sur la fourchette basse des prix pratiqués dans la région.	La condition sera prise en compte en vue de la prochaine autorisation de dépenses.	En cours
		Concernant Berne, Herrengasse 22 : rechercher un site alternatif pour la prochaine autorisation de dépenses. La proximité avec le secrétariat général n'est pas considérée comme un critère déterminant.	La condition sera prise en compte en vue de la prochaine autorisation de dépenses.	En cours
2024.BVD.5147, Interlaken, Mittengrabenstrasse 20, gymnase, bâtiment de remplacement de la salle de sport, crédit complémentaire	Printemps 2025	Garantir que le plan d'assainissement/de nouvelle construction soit vérifié par une ingénieure ou un ingénieur de contrôle indépendant pour les constructions à structure porteuse	Un ingénieur de contrôle externe a été mandaté et a présenté un rapport clôturant cette phase du projet.	Liquidé
2024.BVD.888 Crédit-cadre d'investissement routier 2026-2029	Automne 2025	Le Conseil-exécutif attribue le degré de priorité le plus élevé à l'assainissement des bordures d'arrêt restantes de catégorie 1 selon les exigences de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées.	La DTT réalise la demande de manière optimale en tenant compte des ressources humaines disponibles ainsi que du plan budgétaire et financier.	En cours